

Assemblée des délégués du 18 au 20 juin 2017 à Berne

Élection de la présidence de la Commission de nomination pour le reste du mandat 2015 – 2018

Proposition

L'Assemblée des délégués élit Koni Bruderer comme président de la Commission de nomination pour le reste du mandat 2015 – 2018.

Berne, le 3 mai 2017
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le bureau de l'Assemblée des délégués
La présidente La directrice du Secrétariat
Claudia Haslebacher Hella Hoppe

L'article 15 du Règlement de l'Assemblée des délégués stipule :

Composition, nomination et durée du mandat

¹ *La Commission de nomination se compose de trois membres, appartenant à trois Eglises membres différentes.*

² *Les membres sont élus, sur proposition du Bureau, pour une durée de quatre ans ou pour le reste d'un mandat. Une réélection est possible à une reprise. Le mandat des membres qui ont été élus pour le reste d'un mandat prend fin après la deuxième réélection, au terme de huit ans de mandat.*

³ *Le président ou la présidente de la Commission de nomination est nommé(e) au sein de celle-ci par l'Assemblée des délégués. Son mandat ne peut dépasser quatre ans.*

Avec le retrait de Pia Grossholz-Fahrni comme présidente de la Commission de nomination à l'AD d'été, le Bureau propose à l'Assemblée des délégués d'élire pour le reste du mandat 2015 – 2018 comme président de la Commission de nomination :

Présidence Koni Bruderer, pasteur ARAI